

Année Scolaire 2021/2022
COLLÈGE JEANNE D'ARC

DOSSIER D'INSCRIPTION

Constitution du dossier

1	Convention de scolarisation
2	Règlement financier
3	Premier règlement du mois de septembre
4	Autorisation de prélèvement SEPA
5	Fiches individuelles élève / famille
6	Suivi de la scolarité
7	Fiche d'urgence
8	Assurance scolaire
9	Droit à l'image
10	Autorisations sorties pédagogiques / voyages scolaires
11	Règlement Général de Protection des Données

Pièces à joindre au dossier

- Photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours ou de l'année précédente (sauf rentrée en 6^{ème})
- Une attestation d'assurance scolaire (à fournir en début d'année scolaire)
- Une photocopie du ou des livrets de famille (selon votre situation). En cas de séparation ou de divorce des parents, nom, adresse de la personne qui a la garde de l'enfant. Copie de l'extrait de jugement.

Prévoir **à la rentrée** les règlements suivants **par chèques séparés** :

- Un chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc pour la contribution familiale du mois de septembre.
- Un chèque de 39 Euros (fichiers d'activité et frais d'envois)
- Un chèque de 50 Euros de caution pour le prêt des livres. Ce chèque, servant de caution, vous sera remis en fin d'année scolaire à la restitution des livres prêtés en bon état et accompagnés des CD accompagnant certains manuels.



CONVENTION DE SCOLARISATION

Vous avez choisi de scolariser votre enfant dans le groupe scolaire Jeanne d'Arc. La convention qui suit a pour but de poser les bases à un mieux vivre ensemble et redit les conditions nécessaires à la bonne marche de l'établissement.

Entre :

Le groupe scolaire Jeanne d'Arc, 2 rue des brandes à Saint-Eloy-Les-Mines et

Monsieur et/ou Madame :, demeurant et
représentants légaux de l'enfant.....

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles l'enfantsera scolarisé par le(s) parent(s) au sein du groupe scolaire Jeanne d'Arc, établissement catholique d'enseignement ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 : Modalités de la scolarisation :

Le(s) parent(s) déclare(nt) avoir pris connaissance et adhérer au projet éducatif et au règlement intérieur et de mettre tout en œuvre pour les faire respecter par l'enfant.....

Le(s) parent(s) reconnaisse(nt) également avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du groupe scolaire Jeanne d'Arc et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier joint à la présente convention.

En conséquence le(s) parent(s) ainsi que le groupe scolaire Jeanne d'Arc conviennent que l'enfant sera scolarisé pour l'année scolaire en qualité de externe demi-pensionnaire et en classe de (sous réserve d'une décision d'orientation favorable).

Article 3 : Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation et celui des prestations annexes facultatives fait l'objet d'un tarif annuel déterminé chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC.

Article 4 : Assurances

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour les activités scolaires et extra scolaires, soit par le biais de l'assurance proposée par l'école, soit en produisant une assurance scolaire ayant la mention « Individuelle accident » au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

Article 5 : Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 6 : Durée du contrat

La présente convention est conclue pour la durée d'une année scolaire.

Article 7 : Résiliation du contrat

➤ Résiliation en cours d'année scolaire

Si la résiliation intervient en cours d'année scolaire, pour l'une ou l'autre des causes réelles et sérieuses exposées ci-dessous, la contribution familiale au coût de la scolarisation est due au prorata temporis pour la période écoulée.

Si la résiliation n'est pas motivée par l'une ou l'autre des causes réelles et sérieuses exposées ci-dessous, la contribution des familles au coût de la scolarisation est due pour la totalité du trimestre commencé.

- Les causes réelles et sérieuses du départ de l'élève en cours d'année sont :
- Déménagement à une distance incompatible avec le suivi de la scolarité dans l'établissement.
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement.
- Sanction disciplinaire.
- Tout autre motif légitime accepté expressément par les deux parties.

➤ Résiliation au terme d'une année scolaire

Le(s) parent(s) informe(nt) l'établissement de la non réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves au troisième trimestre de l'année scolaire.

Article 8 : Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles sont conservées, conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, aux autorités académiques ainsi qu'aux organismes de l'enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses représentants légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves (APEL) de l'établissement.

Article 9 : Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (représentant de la congrégation ou directeur diocésain).

Fait à, le

Signature du chef d'établissement

Signature du (des) parent(s)

REGLEMENT FINANCIER 2021-2022

➤ Contribution familiale

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Les montants sont indiqués par mois dans le tableau ci-joint.

CONTRIBUTION : mensualités sur 10 mois			
CLASSES	1 enfant	2 enfants	3 enfants
MATERNELLE	42 €	-20%	-50%
ELEMENTAIRE	47 €	-20%	-50%
COLLEGE	58.5 €	-20%	-50%

La réduction de 20% s'applique sur le montant de la scolarité et des taxes de l'enseignement catholique du 2^{ème} enfant inscrit.

La réduction de 50% s'applique sur le montant de la scolarité et des taxes de l'enseignement catholique du 3^{ème} enfant inscrit.

La scolarité du 4^{ème} enfant est gratuite.

Les frais de scolarité sont réglés par prélèvement sauf demande particulière et boursiers.

Le règlement de la scolarité et cantine de septembre se fera par chèque à la rentrée.

Un échéancier est remis à chaque famille courant septembre pour des prélèvements d'octobre à juin.

Tout mois commencé est dû.

➤ Cantine

Le prix du repas est fixé dans le tableau ci-joint

CANTINE : forfait sur 10 mois					
	4 jours par semaine	3 jours par semaine	2 jours par semaine	1 jour par semaine	exceptionnel
maternelle	61.5 €	46 €	31 €	15.5 €	5 €
élémentaire	63.5 €	48 €	32 €	16.5 €	6 €
collège	67.5 €	51.5 €	34 €	17.5 €	6,50 €

Si un changement de statut intervient dans l'année, le prix du repas sera recalculé.

Remboursement à partir de 4 jours consécutifs d'absence, sauf en maternelle. (Les 4 premiers jours ne sont pas remboursés)

(Régularisation des repas non pris en fin d'année scolaire).

Les frais de demi-pension sont réglés par prélèvement mensuel sauf demande particulière.

BUDGET FICHIERS ET AFFRANCHISSEMENT

Il est demandé une somme forfaitaire par élève (par chèque en septembre) pour la fourniture de divers fichiers et/ou cahiers d'activités. Cette somme englobe également les enveloppes et affranchissements destinés aux courriers qui vous seront dressés pendant l'année scolaire.

ASSURANCE

Le choix de l'assurance est libre. **Une attestation responsabilité civile et individuelle accident est demandée en début d'année, elle doit couvrir l'année scolaire.**

Au cas où vous le souhaiteriez, un formulaire d'adhésion à la Mutuelle St Christophe peut vous être remis (coût annuel : 11.50 euros)

ACTIVITES EXCEPTIONNELLES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Il peut être demandé une participation à diverses activités pédagogiques et sportives se déroulant dans l'école ou hors de l'école. Le montant de ces activités est variable. Les modalités financières seront expliquées aux élèves et parents en temps voulu.

SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APEL)

L'association des parents d'élèves représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services dont la revue « Famille et éducation ». L'adhésion à cette association est **volontaire**.

La cotisation d'adhésion est de 20 Euros pour l'année.

MODES DE REGLEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Si vous souhaitez régler ainsi, merci de bien vouloir remplir l'autorisation de prélèvement SEPA annexée. Une facture annuelle avec échéancier vous sera transmise à la rentrée. Les prélèvements sont mensuels, d'octobre à juin. Le mois de septembre est à régler par chèque. Toute demande de changement doit être signalée avant le 5 du mois pour pouvoir être prise en compte.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à la charge de la famille.

En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 5 du mois.

IMPAYES

En cas de difficultés de paiement, les familles sont invitées à rencontrer le chef d'établissement. Ils conviendront d'un échéancier des sommes à régler.

En cas d'impayé après plusieurs rappels, l'établissement tentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues. En outre, l'établissement se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Cette décision n'est pas basée sur l'exclusion des familles qui ne paient pas mais sur la volonté que les familles tiennent leur engagement et aient une relation de dialogue avec le groupe scolaire.



A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX

Sous réserve d'acceptation du dossier, l'élève :

sera scolarisé(e) à compter de cette date en classe de :

En qualité de : Externe Demi-pensionnaire

Le collège Jeanne d'Arc représenté par **Madame RENAUD**, chef d'établissement, s'engage à assurer sa scolarisation au sein de l'établissement.

En contrepartie de cette scolarisation,

Monsieur et/ou Madame :
s'engage(nt) à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses pour autres services (demi-pension, ...) dont leur enfant aura bénéficié et dont les tarifs et conditions figurent dans le dossier.

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Le Chef d'Etablissement
Madame RENAUD

Les parents ou représentants légaux de l'élève

PREMIER REGLEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE

A retourner avant le 06 septembre par chèque ou en espèces.

Ce règlement vaut confirmation de l'inscription de votre enfant dans l'établissement. Il servira de base de calcul pour votre facturation, à l'exception des éléments payables en une seule fois (fournitures scolaires, assurance...). La facturation se fera ensuite sur 9 mois, d'octobre à juin.

Responsable légal : Nom : Prénom :
Responsable payeur (si différent) : Nom : Prénom :

Préparation de votre règlement pour le mois de septembre <i>valant inscription</i>					
Nom –Prénom Classe	Contribution familiale (1)	Restauration (2)	Fichiers et frais d'envoi (3)	Assurance scolaire (4)	Total
.....
.....
.....
.....
<p><i>Cotisation APEL (Association des parents d'élèves) : 20 Euros</i> <i>1 cotisation par famille et par an</i> <i>Facultatif</i> Elle est à régler séparément (chèque ou espèces).</p>					
Règlement <input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> en espèces				TOTAL	

NOTICE EXPLICATIVE

- (1) Contribution familiale : consultez le règlement financier
- (2) Restauration : consultez le règlement financier
DP1 (1 repas / semaine), DP2 (2 repas /semaine), DP3 (3 repas / semaine), DP4 (4 repas / semaine)
- (3) 37 Euros pour l'année
- (4) Assurance scolaire : 11.50 Euros pour souscription à la Mutuelle Saint Christophe



AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA

Le règlement de la scolarité, des taxes de l'enseignement catholique et de la cantine se fera par prélèvement automatique.

Merci de retourner le document ci-dessous au collège accompagné d'un RIB

AUTORISATION DE PRELEVEMENT. *J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier (OGEC Jeanne d'Arc, 2 rue des Brandes 63700 Saint Eloy les Mines). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.*

N° National d'émetteur : 528533

NOM, PRENOM et ADRESSE DU PAYEUR :	NOM et ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE DU PAYEUR :
COMPTE A DEBITER Code établissement/code guichet/n° compte/clé RIB - - - - / - - - - / - - - - - - - - / - -	SIGNATURE : DATE :

Merci de retourner le document ci-dessous à votre banque

AUTORISATION DE PRELEVEMENT. *J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier (OGEC Jeanne d'Arc, 2 rue des Brandes 63700 Saint Eloy les mines). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.*

N° National d'émetteur : 528533

NOM, PRENOM et ADRESSE DU PAYEUR :	NOM et ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE DU PAYEUR :
COMPTE A DEBITER Code établissement/code guichet/n° compte/clé RIB - - - - / - - - - / - - - - - - - - / - -	SIGNATURE : DATE :



FICHE INDIVIDUELLE ELEVE

ELEVE

N ° INE :

Classe :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Commune :

Département :

Nationalité :

Externe

Fille

Garçon

Demi-pensionnaire : DP1 - DP2 – DP3 – DP4*

Boursier Oui Non

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom de l'Etablissement :

Adresse :

Classe d'origine :

Date d'entrée si entrée en cours d'année :

SCOLARITE

LV1 :

LV2* :

Bi langue*

Classe Football*

Latin*

Frères :

Etablissement :

Sœurs :

Etablissement :

**NB : Les élèves ayant fait le choix d'une option (allemand, football, latin) la conservent jusqu'à la classe de troisième, sauf circonstances exceptionnelles.*

FICHE INDIVIDUELLE FAMILLE

RESPONSABLE

PERE Autorité parentale

MERE Autorité parentale

Nom :

Nom :

Prénoms :

Prénoms :

Adresse :

Adresse :

Ville :

Ville :

Situation familiale :

Situation familiale :

Nombre d'enfants total :


Nombre d'enfants total :

Nombre d'enfants à charge :


Nombre d'enfants à charge :

Nombre d'enfants dans l'établissement :

 Domicile :

 Domicile :

 Travail :

 Travail :

 Portable :

 Portable :

Adresse mail :

Adresse mail :

Profession :

Profession :

Employeur :

Employeur :

REGLEMENT

..... % demi-pension *

..... % demi-pension *

..... % contribution familiale

..... % contribution familiale

**En cas de séparation, pourcentage de demi-pension réglé par chacun des parents.*

SUIVI DE LA SCOLARITE

Afin d'accompagner chaque élève vers la réussite, la communication entre la famille et l'établissement est très importante.

Pour cela vous pouvez :

- rencontrer le chef d'établissement ou un membre de l'équipe pédagogique en prenant rendez-vous auprès du secrétariat, par l'intermédiaire de *ial edulog* ou du carnet de correspondance
- participer aux rencontres parents/professeurs qui vous seront proposées,
- **suivre la scolarité de votre enfant (notes, absences, messagerie...) en vous connectant sur le site internet de l'établissement : www.ecole-college-jeannedarc.com** (consultez le lien [ial edulog](http://www.ecole-college-jeannedarc.com)).

L'accès à *ial edulog* est possible grâce à un code qui garantit la confidentialité de ces informations.

Vous aurez accès à ce service après nous avoir retourné le coupon d'autorisation ci-dessous. Nous vous communiquerons votre identifiant et votre mot de passe après la rentrée.

La Direction

Merci de compléter le document ci-dessous

Madame, Monsieur :

responsable(s) de l'élève classe :

autorise(nt) l'accès aux informations personnelles sur internet

Date :

Signature :

FICHE D'URGENCE Annuelle

Elève

Nom : _____ Né(e) le _____
Prénom : _____ Classe _____

Famille

Nom et adresse des parents ou du représentant légal _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. ☎ du domicile
2. ☎ de travail du père Portable
3. ☎ de travail de la mère Portable
4. Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous joindre rapidement

Médical

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal de l'élève désigné ci-dessus déclare donner mon accord à toute mesure de transport, d'hospitalisation et à toute décision d'intervention chirurgicale urgente qui pourrait être prescrite par les autorités médicales durant la présence de mon enfant au groupe scolaire Jeanne d'Arc et déclare ne pas émettre d'autres réserves à la responsabilité du Chef d'Etablissement en cas d'accident.

Date et signature _____

Date du dernier vaccin diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche : -----

Observations particulières : allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre (joindre certificat médical) : -----

Votre enfant porte-t-il des lunettes : oui non

Médecin traitant

Nom : ----- ☎ : -----

Adresse : -----

Si votre enfant a besoin d'un traitement médical à prendre dans l'établissement pendant le temps scolaire ou d'un régime alimentaire pour raison médicale, le signaler au Chef d'Etablissement pour établir un Projet d'Accueil Individuel (PAI).

En fonction de votre demande, un PAI, conformément à circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 pourra être établi en relation avec le médecin scolaire.

Date et signature du responsable principal

ASSURANCE SCOLAIRE

Conformément à la législation en vigueur, il est obligatoire de souscrire au moins à une assurance de type « Responsabilité civile » pour un enfant scolarisé.

Deux possibilités s'offrent à vous. (Cocher l'option choisie)

- Votre enfant est déjà assuré et possède au moins une responsabilité Civile, vous remplissez alors l'attestation ci-dessous

ATTESTATION

Je soussigné(e) Madame, Monsieurdéclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile à la compagnie sous le contrat n° valable en scolaire et en extra scolaire pour mon enfant, en classe de durant l'année 2021-2022.

- Vous souhaitez souscrire à l'assurance proposée par la **Mutuelle Saint-Christophe**, dont le coût annuel s'élève à 11.50 Euros. Dans ce cas, remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint et n'oubliez pas de joindre un chèque du montant indiqué à l'ordre de l'OGEC.

Fait à, le

Signature

DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION DE PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES

PENDANT DES ACTIVITES SCOLAIRES, ANNEE SCOLAIRE 2021-2022.

Groupe scolaire Jeanne d'ARC
2 rue des Brandes
63700 Saint-Éloy-les-Mines

Dans le cadre d'activités pédagogiques et/ou de sorties scolaires, des photos, vidéos, ainsi que les productions de vos enfants peuvent être publiées en vue de mettre en valeur les activités réalisées dans l'établissement, dans le cadre du projet éducatif. Nous sollicitons dans ce sens votre autorisation.

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de..... Scolarisé(e) au Collège Jeanne d'Arc de Saint Eloy les Mines en classe de.....

- Autorise l'utilisation **de l'image** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc dans ses locaux : oui * non *
- Autorise l'utilisation **de l'image** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur la page Facebook du Collège : oui * non *
- Autorise l'utilisation **de l'image** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur le site du groupe scolaire : oui * non *
- Autorise l'utilisation **de l'image** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc dans la presse : oui * non *
- Autorise l'utilisation **de l'image** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur les flyers, prospectus, plaquettes : oui * non *

- Autorise l'utilisation **des productions** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc dans ses locaux : oui * non *
- Autorise l'utilisation **des productions** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur la page Facebook du Collège : oui * non *
- Autorise l'utilisation **des productions** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur le site du groupe scolaire : oui * non *
- Autorise l'utilisation **des productions** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc dans la presse : oui * non *
- Autorise l'utilisation **des productions** de mon enfant afin de promouvoir les activités du Collège Jeanne d'Arc sur les flyers, prospectus, plaquettes : oui * non *

A....., le

Signature du responsable légal :

AUTORISATION PERMANENTE

SUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES

Je soussigné(e) (Père, Mère ou Tuteur) -----

responsable légal de l'élève -----

en classe de ----- au collège Jeanne d'Arc autorise mon enfant, de façon

permanente à participer aux sorties pédagogiques organisées dans le temps scolaire par le collège.

Ce dernier vous préviendra du calendrier retenu pour ces sorties.

AUTORISATION VOYAGES SCOLAIRES

Je soussigné(e) (Père, Mère ou Tuteur) -----

responsable légal de l'élève -----

en classe de ----- au collège Jeanne d'Arc autorise l'organisateur à prendre

toutes les dispositions nécessaires : hospitalisation ou autres en cas d 'accident ou de maladie au

cours d'un voyage scolaire organisé par l'Etablissement.

Nom et ☎ des personnes à contacter en cas d'urgence: -----



Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc

2, rue des Brandes - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Tel : 04 73 85 02 08

Madame, Monsieur,

Un dossier médical numérique nommé ESCULAPE est en vigueur dans notre Académie. Il est complété par les médecins de l'Education Nationale lors des entretiens médicaux qui peuvent avoir lieu durant la scolarité de votre enfant.

La saisie informatique de ces données ne nécessite pas d'autorisation préalable des familles. Leur transmission en revanche (vers une autre académie ou un autre professionnel de santé) requiert une autorisation de transmission.

Nous vous remercions ainsi de bien vouloir compléter l'autorisation de transmission ci-jointe (Accord ou refus).

Nous vous remercions par avance.

Cordialement.

MME RENAUD